

# Les appellations officielles

Classification officielle du « Commissariat général au Tourisme » de Wallonie <http://cgt.tourismewallonie.be>

**Hôtel** : Établissement offrant un service d'hébergement, accompagné de nombreux services

**Chambre d'hôtes** : Chambre meublée située dans l'habitation du propriétaire

**Gîte et meublé** : Hébergement meublé aménagé dans un bâtiment

**Gîte de groupe** : Hébergement de grande capacité (plus de 15 personnes)

**Camping** : Hébergement d'un abri mobile non utilisé en qualité d'habitat permanent

## Hôtels

### Hôtellerie économique



Établissements offrant un équipement minimal fonctionnel, adapté pour accueillir essentiellement une clientèle recherchant avant tout un prix. Chambre double d'une surface minimum de 9 m<sup>2</sup>. Sanitaires privés ou communs.

### Hôtellerie milieu de gamme



Niveau de confort et d'équipement plus important. Accueil garanti par un personnel pratiquant au moins 1 langue officielle européenne.



Services offerts plus importants. Chambre double d'une surface minimum de 13,5 m<sup>2</sup>.

### Hôtellerie haut de gamme



Attention particulière apportée au client. Chambre double de 16 m<sup>2</sup> équipée de tout le confort nécessaire (dont la climatisation dans les chambres). Gamme de services étendue.



Établissements adaptés à l'accueil d'une clientèle internationale, proposant des chambres plus spacieuses. Services personnalisés. Personnel pratiquant au moins 2 langues étrangères dont l'anglais.

## Chambres d'hôtes et gîtes



Établissements dont l'état d'usure des équipements est acceptable. Chambre de minimum 8 m<sup>2</sup>. Sanitaires privés ou communs (lavabo dans la chambre si communs).



Établissements dont l'état d'usure des équipements est très limité, avec places de parking à proximité et espace repas.



Établissements avec un espace loisirs commun. Chambre individuelle/double de minimum 9 m<sup>2</sup>/11 m<sup>2</sup>. Sanitaires privés. Accueil en français et dans une autre langue.



Établissements dont l'état d'usure des équipements est inexistant. Absence de nuisances permanentes. Chambre individuelle/double de minimum 10 m<sup>2</sup>/13 m<sup>2</sup>, avec petit déjeuner du terroir et télévision dans la chambre.



Établissements avec un jardin et/ou une cour aménagée, un coin détente (piscine, espace bien-être, jacuzzi, sauna, espace fitness ou tennis) et minimum une place de parking par chambre. Chambre individuelle/double de minimum 12 m<sup>2</sup>/15 m<sup>2</sup> avec connexion Internet.